

# La cabane du pêcheur

Juin 2017



Journal des habitants  
de  
la ZAC des Pêcheurs  
N° 25

Association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs

Notre environnement, notre cadre de vie sont fragiles : ils nécessitent une vigilance particulière  
**VOTRE SOUTIEN NOUS EST INDISPENSABLE POUR TOUTES NOS ACTIONS**

## Le mot du Président

Dans le cadre champêtre du parc, nous organisons pour la première fois un pique-nique partagé. Ce fut un temps fort d'échange et de convivialité réussi qui sans aucun doute méritera d'être renouvelé l'année prochaine.

Echanger et dialoguer en restant soudés ne peuvent que nous renforcer dans une démarche dont l'objectif est d'arrêter une détérioration de notre cadre de vie constatée depuis plusieurs années et d'accentuer l'esprit de vigilance que nous devons avoir en toutes circonstances.

**A l'approche des vacances nous ne saurions trop vous inciter à être encore plus vigilants alors que sévissent sur la ZAC des incivilités et des méfaits encore trop nombreux.**

Pour ceux qui partent, n'hésitez pas à prévenir vos voisins et bien étendu la police municipale.

**Bonnes vacances à tous !**



## La ZAC triage Sud pour faire quoi ?

On nous promettait des entreprises et des emplois avec le bassin de compensation comme cadre paysager.

**Le bassin de compensation est comblé pour permettre à l'aménageur une meilleure utilisation du terrain au moindre coût pour les futures entreprises :** telle est la raison invoquée par l'aménageur du département. La rivière d'eau vive sur la base nautique permettait cette compensation par son volume disponible. Nous contestons cette décision du fait de l'éloignement du rond point.

## Une Aire des Gens du voyage sur le triage Sud ?

Nous apprenons qu'une aire des gens du voyage pourrait y être installée. Ce dossier enterré en 2002 resurgit. Le cabinet du Maire nous indique que ce terrain a été choisi par défaut mais il défendra notre refus avec nos motifs de sécurité devant le Préfet....

Une décision qui va à l'encontre des objectifs de cette ZAC, de notre sécurité dans une zone dite sensible.

**ADSL et fibre optique :** La fibre optique arrive...c'est ce que nous attendons depuis plusieurs années. La date du 21 juin a été avancée pour le commencement des raccordements. Certaines informations font état d'un délai beaucoup plus important pour l'opérateur Orange sachant que SFR mène actuellement une offensive commerciale en ce sens. Les réunions publiques tenues ainsi que les rencontres auprès des autorités de la Communauté d'Agglo Paris-Vallée de la Marne nous avaient indiqué une simultanéité pour les raccordements par ces 2 opérateurs. Va-t-on encore subir un retard?...Nous sommes intervenus pour en savoir plus...

## Rencontre du 7 avril 2017 avec le Maire :

Echange constructif pour faire des propositions sur les différents dossiers concernant notre résidence.

- Entretien du Parc et de la ZAC
- Sécurité
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

[Compte-rendu complet sur notre site internet](#)

**Entretien du Parc et de la ZAC :** nous avons insisté auprès du Maire sur la dégradation du parc, les incivilités observées et ressenties par les habitants. La réfection des allées et des aires de jeux, amélioration de l'entretien, parcours de santé ont été demandés.

**Sécurité :** nous avons demandé l'installation de caméras au rond point Paul Algis et Place Salvator Allende (centre aéré) ainsi qu'un dispositif « voisins vigilants » en complément de celui « vacances tranquilles ». Les pannes fréquentes de l'éclairage public ont été soulignées : de gros investissements seront nécessaires.

En cette période principalement, l'interdiction des véhicules à moteur circulant dans le parc n'est pas respectée. Notre tranquillité et notre sécurité sont menacées. Soyons vigilants et signalons ces faits auprès de la police municipale et nationale. L'association l'a déjà fait plusieurs fois.

Site internet :

[www.ahzp.e-monsite.com](http://www.ahzp.e-monsite.com)

Contacts : [ahzp@free.fr](mailto:ahzp@free.fr)

## Pique nique partagé du 20 mai

Environ 80 personnes ont profité d'une superbe journée ensoleillée pour venir partager leur pique nique dans le cadre du parc des Pêcheurs.

Entre l'apéritif, les jeux et les discussions animées, tous garderont un excellent souvenir de cet après midi de détente. A renouveler encore plus nombreux l'an prochain ?

## Vous en êtes où avec vos engins bruyants ?

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... »

### Les sanctions

**Si constat d'infraction :** Les fauteurs doivent prendre toutes les mesures pour que soit respectée la tranquillité des voisins.

### Si refus d'obtempérer ou récidive :

La Police établit un procès verbal, qu'elle transmet à la Justice.

Une **amende de 460 €** peut être envisagée.

« En matière d'incivilité et de sécurité la tranquillité de tous, c'est l'affaire de chacun »



Par arrêté Municipal N°253/2002, les engins équipés de moteurs bruyants sont interdits en dehors des horaires suivants :

- Les jours ouvrables entre 7h00 et 20h00.
- Les samedis entre 9h00 et 12h00, 15h00 et 19h30.
- Les dimanches et jours fériés entre 10h00 et 12h00.

*Placez moi au-dessus de la tondeuse, vous ne m'oublierez pas et contribuerez ainsi à la quiétude et au confort de votre voisinage...*

## Dépôts sauvages de déchets verts le long du canal. :

La Municipalité a porté à notre connaissance que toute personne surprise à se débarrasser de ses déchets verts le long du canal serait l'objet d'une contravention de classe 1.

## Notre résidence pourrait-elle s'appeler autrement et changer son appellation ?

La ZAC DES PÊCHEURS est le terme administratif et technique employé pour nommer notre lotissement lors de sa création. Ne pourrait-on pas changer cette appellation pour donner une image plus environnementale qu'elle mérite et plus parlante pour les futurs acquéreurs ? Donnez vos avis et propositions sur facebook.

## PPRI/INNONDATIONS

Nous avons réitéré nos demandes pour la possibilité d'effectuer de petites extensions (vérandas, abris de jardin...) et ne pas être soumis aux travaux de mise hors d'eau des installations électriques notamment telles que le prévoyait l'ancien PPRI.

**Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :** les services techniques nous ont assurés et montré l'existence de ce plan communal qui prévoit explicitement le rôle des différents acteurs en cas d'inondation.

**Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)** permet au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives ainsi que les moyens de protection et de secours mis en place par les pouvoirs publics.



Pour être informé en exclusivité de toutes nos actualités...

Pour cela depuis votre compte facebook, rechercher :  
AHZP - Association des habitants de la ZAC des Pêcheurs - Vaires sur Marne  
Puis, **LIKER, PARTAGER, RECOMMANDER** notre page.

**N'hésitez pas à poser vos questions, nous signaler tout faits ou situations anormales, nous faire des propositions**

Site internet : [www.ahzp.e-monsite.com](http://www.ahzp.e-monsite.com)

Contacts : [ahzp@free.fr](mailto:ahzp@free.fr)